

# RÉUNION DU 14 MAI 2007

Sous la présidence de M. Norbert GAINVILLE, Maire  
Absents : MM LEVACHER MOUCHARD (excusés)  
MM JEANDIN

## CREATION ET CONTRACTUALISATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE

En raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de prévoir un poste pour exercer les fonctions de conducteur de car, de poids lourds, procéder à l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et que ces fonctions relèvent du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est créé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. En l'absence de candidatures statutaires, le recrutement sous la forme contractuelle est possible pour un an. La rémunération est fixée par référence à l'indice brut 287, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

## CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE

Le service de transport scolaire ne doit jamais être interrompu et pour assurer le remplacement momentané de l'adjoint technique indisponible, il est nécessaire de créer un emploi d'agent non titulaire. La durée hebdomadaire est fixée à 11/35<sup>ème</sup>. Le contrat établi à compter du 15 mai 2007 est d'une durée déterminée de 3 mois au maximum.

La rémunération est fixée par référence à l'indice brut 360, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Toutefois, si l'agent recruté est chargé d'assurer ses fonctions de conducteur de car pour les voyages scolaires, ses heures complémentaires lui seront rémunérées suivant le même indice.

## FORMATION AUX PERMIS D, E ET EC D'UN AGENT EN CAE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

La formation d'un agent sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, aux permis D (transport en commun) et C + EC (véhicule articulé de 26 tonnes et véhicule articulé de 44 tonnes) chiffrée par le Centre de Formation Agence Lemire - 123 rue des Martyrs 76150 Maromme, s'élève à :

- Formation au permis D : TTC 2 299,00 €
- Formation au permis C et EC : TTC 3 299,00 €

Une demande de subvention est adressée au Conseil Régional.

## BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES PUBLICITES

Le prix des pavés publicitaires dans le bulletin municipal s'élève pour l'année 2007 à :

- \* Pavé de 4 x 9 cm environ
  - pour les entreprises de Val de Saône 33,00 €
  - pour les autres entreprises 65,00 €
- \* Pavé d'une 1/2 page 130,00 €
- \* Pavé d'une page entière 225,00 €

## CENTRE DE LOISIRS DE L'ETE 2007 : TARIFS

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement organisé du 09 juillet au 03 août 2007 sont fixés à :

						* TARIF FRATRIE		
Quotient familial	Tranche	Tarif 1 semaine avec repas	Tarif 1 semaine sans repas	Tarif 2 semaines avec repas	Tarif du 09/07 au 03/08/07	*Tarif 1 semaine avec repas	*Tarif 2 semaines avec repas	*Tarif du 09/07 au 03/08/07
- de 366 €	A	35,61 €	20,96 €	62,82 €	116,94 €	30,27 €	53,40 €	99,40 €
366 à 427 €	B	39,25 €	24,60 €	69,10 €	128,70 €	33,37 €	58,73 €	109,40 €
427 à 488 €	C	42,69 €	28,03 €	75,39 €	140,30 €	36,29 €	64,08 €	119,26 €
+ de 488 €	D	46,58 €	31,92 €	81,67 €	152,25 €	39,40 €	69,42 €	129,42 €
Sivos	E	46,58 €	31,92 €	81,67 €	152,25 €	39,40 €	69,42 €	129,42 €
Extérieur	F	64,37 €	49,70 €	113,08 €	210,72 €	54,72 €	96,12 €	179,12 €

\* Le tarif fratrie calculé ci-dessus est applicable à partir du deuxième enfant (abattement de 15 %).

Le quotient familial sera déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2005 et de l'attestation de versement des Allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA SAANE : CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

La modification des statuts du Syndicat prenant en compte la création d'un accueil périscolaire, est acceptée.

## ACHAT DE MATERIEL

Le matériel suivant est acheté à la Sté Comat et Valco - ZAE le Pavillon - B.P 16 34530 MONTAGNAC

- 4 poteaux mobiles à sangle
- au prix H.T de 889,00 € soit T.T.C 1 063,24 €

## CONVENTION ATESAT : RENOUVELLEMENT

La Commune bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Celle-ci a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années et elle est arrivée à terme le 31 décembre 2006.

La Commune de Val de Saône sollicite la DDE pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (AteSAT) en 2007,

- Elle opte pour :

### La Mission de base dans le domaine de la voirie

- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- L'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

### La Mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.

### Les Missions complémentaires suivantes :

- L'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,
- La gestion du tableau de classement de la voirie,
- L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € H.T et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € H.T sur l'année.

## ESPACE JEUNES : ADHESION

Les délibérations en date du 5 décembre 2005 et du 15 janvier 2007 sont complétées de la façon suivante:

- la cotisation annuelle reste fixée à 5,00 € pour les habitants de Val de Saône et à 7,00 € pour les autres personnes.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX DE CREATION ET REFECTION DE TROTTOIRS DANS LES LOTISSEMENTS LES GENETS ET LE VIEUX MOULIN

Les détails estimatifs des travaux reçus des Services D.D.E dans le cadre de la mission ATESAT, sont inférieurs aux chiffres transmis initialement. Ils s'élèvent à :

### Création de trottoirs

	H.T
- Rue des Genêts	26 750,00 €
- Impasse des Genêts	17 567,50 €
- Rue des Prés	13 050,00 €

### Réfection des trottoirs

	H.T
- Rue du Vieux Moulin	} 17 200,00 €
- Rue des Amis de la Nature	
- Impasse du Vieux Moulin	

Une subvention est demandée au Conseil Général sur cette nouvelle base.